



Groupe scolaire Jean Lebas

Neuville Saint Rémy.

Note complémentaire de rentrée

En date du lundi 06 septembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Suite à cette rentrée 2021 qui, je l'espère, s'est bien passée pour l'ensemble de vos enfants, je tiens à apporter des informations complémentaires sur des questions que vous pourriez vous poser.

Pratique du sport :

- La piscine aura lieu, cette année, au cours du troisième trimestre, c'est-à-dire après les vacances d'hiver. Vous serez donc prévenus au cours du mois de février sur les modalités d'organisation et d'accompagnement.
- La pratique des activités physiques se fera à partir du lundi 13 septembre. Il vous sera donc demandé de veiller à ce que chacun de vos enfants possède une paire de basket exclusivement dédiée à la pratique du sport en salle. Elles devront donc être propres et ne pas avoir servi à des activités de sport en extérieur. Le respect de cette règle nous permettra de préserver durablement le revêtement de la salle, et donc de pouvoir en faire profiter d'autres générations de Neuillois.

Les créneaux de vos enfants vous seront précisés par les enseignants.

Les APC :

- Les activités pédagogiques complémentaires débuteront également la semaine du 13 septembre. Elles se répartiront sur des créneaux de 1 heure en fin de journée, soit le lundi, soit le jeudi.

Si l'enseignant de votre enfant juge que sa participation peut lui apporter une plus-value, à un moment donné dans l'année scolaire, il vous en informera par écrit et proposera votre enfant à ces séances d'APC. Vous serez alors invité, par retour écrit à nous signaler votre accord ou votre refus.

Les APC ont pour but de reprendre en petit groupe des activités vues en classe de façon différente, afin de pouvoir assimiler des notions qui resteraient fragiles pour vos enfants.

ENT :

- L'ENT est un espace numérique de travail. Il permettra, après sa mise en place de pouvoir communiquer avec le directeur de l'école, ou l'enseignant

de votre enfant. Il me permettra, également, de vous informer, très rapidement, en cas de modification du protocole sanitaire, de fermeture de classe, d'informations diverses et variées. Il viendra en complément de l'application NSR direct et des informations écrites données par les enseignants.

L'ENT vous permettra également de pouvoir retrouver un cahier de liaison virtuel, un cahier de texte virtuel, un espace documentaire où vos enfants pourront éventuellement récupérer des leçons mal copiées ou non terminée,

Vous serez, dès la semaine prochaine, destinataires d'un courrier qui vous donnera vos codes d'accès à l'ENT (un code pour chacun des parents et un code pour l'enfant). Il vous sera demandé d'activer rapidement ces codes.

Réunion de rentrée :

- Les enseignants vous inviteront rapidement à les rencontrer lors d'une réunion afin de vous présenter les méthodes pédagogiques utilisées au sein de la classe, les projets éventuels, les plannings, etc...

Il vous sera, pour des raisons sanitaires, demandé de venir à une seule personne par enfant et sans votre enfant.

Vie de l'école :

- Les enfants ne seront pas autorisés à sortir de la classe pour aller aux toilettes en dehors des horaires destinés à cet usage (en arrivant à l'école, en début et en fin de récréation et au moment de la sortie). L'amplitude horaire la plus importante est de 1h40 au maximum. Seul un certificat médical permettra à l'enseignant d'autoriser un enfant à pouvoir aller aux toilettes en dehors de ces créneaux.
- Les anniversaires, pour des raisons sanitaires évidentes, ne seront pas célébrés au sein de l'établissement. Vous pouvez cependant, si vous le désirez, préparer des petits sachets de bonbons enrobés, qui seront distribués par l'enseignant au moment de la sortie des classes.
- Les enfants sont autorisés à prendre une collation, s'ils le désirent, pour la matinée. Les collations chocolatées ou trop sucrées seront à éviter. Mieux vaudra prévoir des fruits, des compotes ou yaourts en gourde, etc.... Les collations de l'après-midi seront à éviter. Pour les mêmes raisons, seules les gourdes et bouteilles d'eau seront autorisées. Les jus de fruits ne seront pas admis.

Le directeur, Frédéric Carlier